

Un domaine maritime menacé par le changement climatique

« L'importance du domaine maritime français, et notamment des espaces maritimes insulaires ceinturant des îles coralliennes de très faible altitude, comme en Polynésie, nécessite de la part de la France qu'elle porte une attention singulière au réchauffement climatique et à l'élévation du niveau marin. En effet, cette dernière représente un risque réel de submersion partielle ou totale des îles, qui pourrait réduire mécaniquement la superficie du domaine maritime français. Les autorités polynésiennes, conscientes de ce risque, sont même allées jusqu'à affirmer que les lignes de base établies selon la Convention de Montego Bay devaient l'être définitivement, même en cas de submersion totale de l'île (M. Tarrats, 2016). Ce point de vue est partagé par d'autres petits États insulaires (voir l'engagement de Delap du 2 mars 2018 pour la préservation de la richesse commune des océans signé par la Micronésie, Kiribati, les Îles Marshall, Nauru, Palau, Papouasie-Nouvelle-Guinée, les Îles Solomon et Tuvalu). Le gouvernement français n'a pas encore pris position quant à la possibilité de figer ainsi les limites des espaces maritimes, en cas d'élévation du niveau de la mer. »

- A. Vanacore, « Perspectives géographiques. Les défis d'un domaine maritime éclaté », in A. Miron, D.-S. Robin (dir.), *Atlas des espaces maritimes de la France*, Éditions A. Pédone, 2022.